

Le droit de courir... sans abus

Malgré le confinement, la population bénéficie de l'autorisation de faire de l'exercice à l'extérieur selon des conditions bien précises. Mais si, pour la plupart, les habitants respectent les directives, des abus ont été remarqués dans les grandes agglomérations de l'île, comme à Ajaccio



Encore du monde sur le front de mer hier à Ajaccio où les patrouilles de police ont commencé à contrôler les attestations.



Comme ici sur la route des Sanguinaires ou bien sur le sentier des Crêtes, les Ajacciens ont parfois abusé du droit de l'exercice physique.

Parmi les cinq causes à citer sur l'attestation de déplacement dérogatoire que tout un chacun se doit d'avoir dès qu'il sort de son domicile durant cette période de confinement, la dernière concerne l'activité physique.

En effet, dès les premières heures du confinement, le ministère de l'Éducation a insisté sur « le droit aux déplacements courts à proximité du domicile, dès à l'activité physique individuelle des personnes, à l'exclusion de toute pratique sportive collective ».

Une mesure également adoptée en Italie, mais pas en Espagne où toute activité est proscrite.

« Libre confiné à la maison, avec seulement des commerces alimentaires ouverts, limité sur un campus pour plusieurs jours, peut être devenu problématique (...) a précisé dans l'équipe Bruno Marcicacau, la ministre des Sports. Cela veut dire possible de dépasser les limites, marcher un peu à côté de chez soi, en respectant strictement les consignes de sécurité, c'est-à-dire les distances, ne rester que dans une cellule, marcher, ne pas débayer avec

d'autres personnes, même les amis d'entraînement habituels ou un couple avec qui on peut faire du vélo ».

Mais si la plupart respecte les règles, d'autres non. Et un a ainsi vu, ces deux derniers jours, un duo de cyclistes immortalisé sur les réseaux sociaux leur sortie de 50 kilomètres et leur passage par le col de la Scialoja ; ou d'autres randonneurs se garantissant d'un « confinement » à 1 800 mètres d'altitude sur le massif du Rinosa.

Dérives

S'ils ne risquent pas en effet de rencontrer une tierce personne, comment pourraient-ils cependant mettre en difficulté les services d'urgence en cas d'accident. C'est sans doute pour cela que la Fédération française de cyclisme a rappelé hier matin dans un communiqué que la pratique du vélo était interdite en cette période et qu'elle « même pas dans les conditions du vélo ».

Cependant, les abus se voient bien plus en milieu urbain. Et à Ajaccio par exemple, la commu-

virus a même révélé chez certains une passion qu'ils ignoraient avant la semaine dernière : le sport.

« Avant le temps prolongé de ces derniers jours, au Ricanto, sur les Sanguinaires ou bien sur les hauteurs de la ville, il y a à certaines heures de la journée une très concentration importante. Parfois même trop ».

« Je me rends plusieurs fois par semaine sur le chemin des Crêtes et il n'a jamais été autant emprunté que depuis que nous sommes confinés, depuis que, habitants du bois des Anglais, à Ajaccio, c'est à côté de chez moi donc j'ai le droit de faire mes footing

Pour ce qui est des autres, je ne pense pas qu'ils aient tous tel ».

Autour de son domicile

Si, mercredi après-midi, il y avait effectivement de ce côté-ci du sentier temp de « sportifs », hier, à la mi-journée, la tranquillité était de retour au-dessus de la résidence des Iles. Un couple de retraité, sans doute un peu loin de son domicile, et trois autres individus croisés en vingt minutes. « Je viens du Parc Richetti. Ma femme va faire shopping ses courses. Peut-être trop en effet, mais tant qu'il y a peu de monde, il n'y a pas de risque »,

indique Olivier, habité pour sa part à fréquenter les compétitions de trail tout au long de l'année.

Comme lui, Jean-Marc a l'habitude de pratiquer du sport. Mercredi dernier, il a pris son vélo afin de rejoindre Capu di Ferro depuis le route des Sanguinaires. Mais une fois arrivé au rond-point situé au-dessus de la police Le Macchia, il a été exercé par des CRS. « Ils m'ont demandé mes papiers, mais aussi mon adresse, et puisque j'étais à moins de 200 mètres, j'ai dû faire demi-tour et revenir chez moi. Depuis, je cours dans le quartier à proximité de ma résidence. Malgré cela, ils ont été étonnés, je n'ai pas reçu

d'amené ». Alors, devant ces dérives, le ministre des Sports a précisé la conduite à tenir hier dans l'après-midi. « Il s'agit d'1 ou 2 kilomètres maximum. Il n'est pas question de s'éloigner de chez soi. Un petit footing est possible, mais pas au 10 kilomètres », a-t-il indiqué dans un message. Près de son domicile et en respectant les distances de sécurité : « Il est donc la marche à suivre d'une pratique sportive qui pourrait également aider psychologiquement dans une période de confinement qui devient sans doute être amenée à perdurer.

PATRICK SECCHI ET ALEXIA LEONELLI